PLAN DU CAMPING

Camping L'OASIS & CALIFORNIA

- Accueil
- Snack Bar Restaurant
- Epicerie
- Pizza
- Scène spectacle
- Barbecue
- Espace Aquatique
- Pétanque
- Ping pong
- Jeux gonflables
- Aire de jeux
- Club enfants & ados
- Toilettes
- Laverie
- Dévidoir chimique
- Aire camping-car
- Tri sélectif
- Bornes incendie pompiers
- Extincteurs
- RIA
- Sortie de secours
- Point de rassemblement

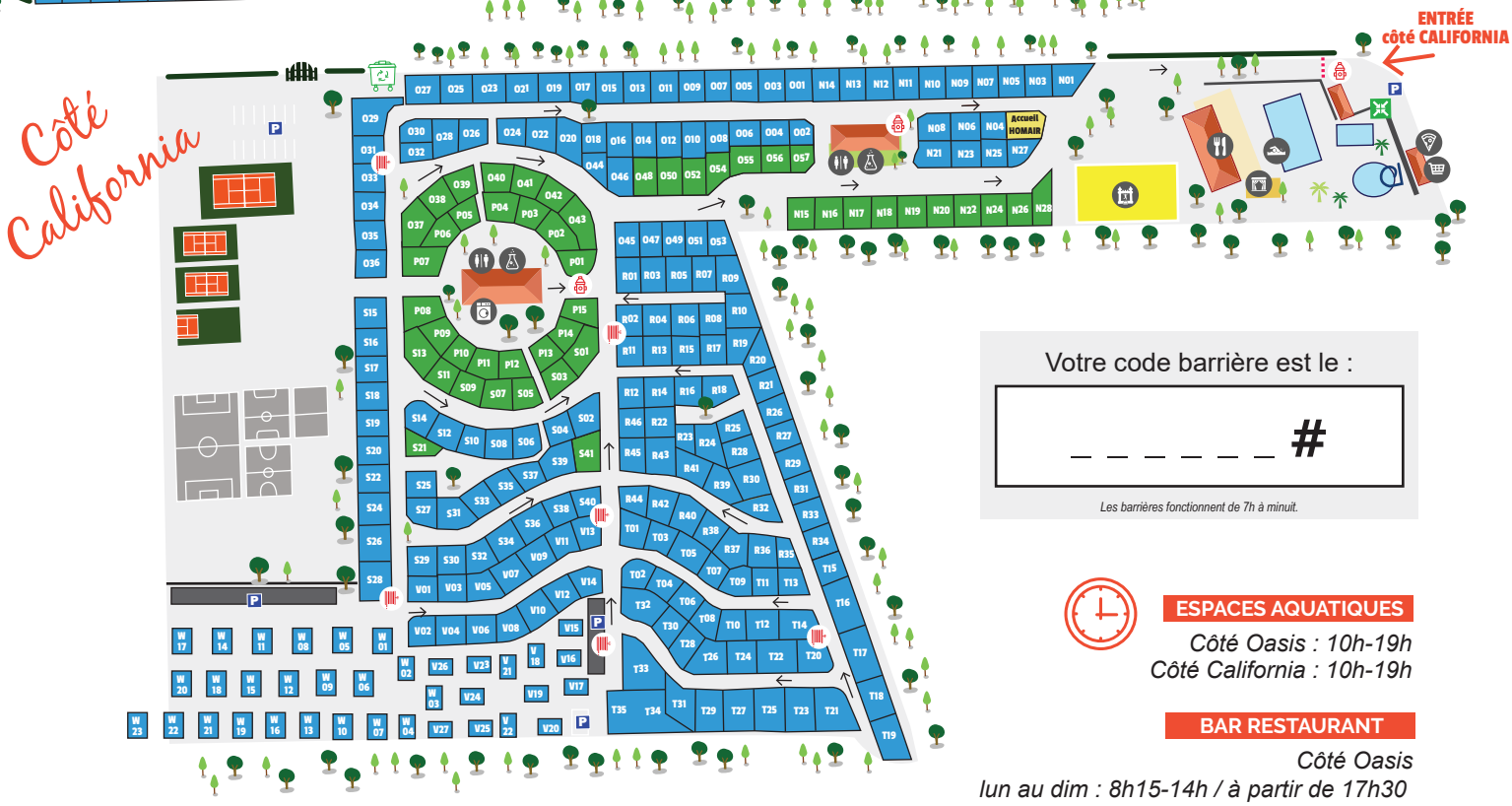

Votre code barrière est le :

_ _ _ _ _ _ #

Les barrières fonctionnent de 7h à minuit.

ESPACES AQUATIQUES

Côté Oasis : 10h-19h
Côté California : 10h-19h

BAR RESTAURANT

Côté Oasis
lun au dim : 8h15-14h / à partir de 17h30

Côté California
mer/ jeu : à partir de 17h
ven/ sam/ dim : 8h-14h / à partir de 17h

Locatif

Emplacement

RÈGLEMENT - RULES 2019

HEURE D'ARRIVÉE : Vous pouvez arriver quand vous le souhaitez et profiter des installations du camping. Les clés ne sont mises à disposition qu'à partir de 17h.

HEURE DE DÉPART : Vous devez quitter votre hébergement avant 10h. En cas de dépassement un supplément vous sera facturé.

ACCUEIL : Horaires affichés à la réception.

L' **ÉTAT DES LIEUX** sera effectué par l'équipe de ménage dans la journée et la caution sera ensuite détruite. En cas de litige (ménage insatisfaisant, manque à l'inventaire ou casse) vous serez averti et débité des sommes dues.

L' **ECO PARTICIPATION** n'est pas incluse dans le prix des forfaits. Le tarif s'élève dès 18 ans à 1.35€/ nuit/ personne. Pour les 4-17 ans à 0.80€/ nuit/ personne. Gratuit jusqu'à 3 ans.

Le port du **BRACELET CAMPING** est obligatoire durant le séjour. A partir de deux changés, il sera payant, facturé à 8€.

La **CAUTION** est à donner à l'arrivée en espèces, empreinte CB ou en chèque. Pour une location 300 € (dont 100 € pour dégradation et/ou tapage nocturne). Pour toute location (barbecue, kit bébé, frigo...) une caution de 30€ sera demandée. Cette caution sera encaissée si le matériel est rendu sale ou endommagé.

Les **LOCATIONS** sont prévues pour 2 à 8 personnes maximum suivant le modèle (bébés et enfants compris). Une seule voiture est autorisée sur la parcelle. Les personnes non enregistrées sur le contrat de réservation ne seront pas acceptées. Les emplacements sont prévus pour 2 à 6 personnes max (bébés et enfants compris), avec suppléments à partir de la 3ème personne. Les tentes sont autorisées à hauteur de 2 sur l'emplacement. Pour les forfaits avec électricité, prévoir une prise européenne ainsi qu'une rallonge de 50 mètres minimum.

Tous les **VISITEURS** doivent se présenter à l'accueil et s'acquitter du bracelet visiteurs quelque soit la durée de leur présence. Ils n'ont pas accès aux piscines et devront quitter le camping avant minuit.

BRUIT ET SILENCE : Les usagers du terrain sont instamment priés d'éviter tous bruits de discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Pour chaque dégradation et/ou tapage nocturne nous gardons 100 € de votre caution.

Les **ANIMAUX** sont autorisés au nombre de deux par hébergement. Les chiens ou autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés seuls au camping, même enfermés, en l'absence de leur maître qui est civilement responsable. Ils doivent porter un collier avec le nom de leur maître qui doivent les avoir assurés et vaccinés, et ceux-ci doivent veiller à empêcher ou nettoyer leurs éventuelles souillures. Carnet de vaccination (arrêté du 22/01/85) et tatouage (arrêté du 30/06/92) sont obligatoires. L'usage et l'accès des sanitaires sont formellement interdits aux animaux. Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2, arrêté du 27/04/99) sont refusés.

CIRCULATIONS ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES : A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10km/heure. La circulation est interdite entre 24h et 7h. Ne peuvent circuler sur le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur tout autre emplacement que celui du campeur, même si celui-ci est inoccupé, il ne doit pas en outre entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS : Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping sous peine de perdre la caution. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les « caravaniers » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être mis dans des sacs et déposés dans les poubelles de la station de ramassage. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté du terrain de camping et ses installations, notamment sanitaires. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera le cas échéant au séchoir commun. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'aura trouvé à son arrivée. Les emplacements sont occupés au maximum par seul véhicule.

BAIGNADE : Seuls les slips et boxers de bain, bikini et maillot une pièce sont autorisés. Tous les autres vêtements sont interdits.

SÉCURITE INCENDIE : Les feux ouverts ou barbecues (bois, charbon etc..) sont interdits. En cas d'incendie, ne sous-estimez pas le feu, fermez immédiatement toutes les recharges et bouteilles de gaz et avisez le plus rapidement l'accueil. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de premières urgences se trouve au bureau d'accueil.

VOL : La direction est responsable des seuls objets déposés au bureau, et malgré une surveillance générale du terrain, le campeur garde l'entière responsabilité de sa propre installation et effets personnels. Il doit signaler au responsable toute personne suspecte, et doit prendre les précautions habituelles pour sécuriser son matériel.

INONDATION : En cas d'annonce par les services de sécurité et de la protection civile d'une montée brutale des eaux due aux pluies torrentielles, il risque de se produire, bien que probable, une inondation plus ou moins rapide d'une partie ou de l'ensemble du terrain de camping. Le délai d'alerte est suffisamment long pour que tous les campeurs soient avisés de la montée des eaux. Cette information se ferait par haut- parleurs. En pareille circonstance, suivez scrupuleusement les consignes qui vous seront données et le fléchage du plan d'évacuation disponible au bureau d'accueil.

ÉPIDEMIE : Aucun campeur ne peut séjourner au camping s'il est atteint d'une maladie contagieuse. Il devra être évacué dans les moindres délais.

JEUX : Aucun jeux violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

AFFICHAGE : Le présent règlement est affiché à l'entrée du camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

INFRACTION AU RÈGLEMENT INTERIEUR : Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser mes troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et par mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra expulser le client ou faire appel aux forces de l'ordre.

DROIT À L'IMAGE : Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping l'Oasis & California à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

VOTRE RÉSERVATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT. LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT D'EXPULSER SANS PRÉAVIS NI REMBOURSEMENT LES PERSONNES QUI MANQUERAIENT AU RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR OU QUI AURAIENT DONNÉ DE FAUSSES INFORMATIONS CONCERNANT LES OCCUPANTS DE LA PARCELLE.

ARRIVAL TIME : After 5 pm
DEPARTURE : Before 10 am.

RECEPTION : Opening hours are noted down at reception

CLEANING : The inventory will be done at your departure and at the opening hours of reception. 135€ will be kept if the accommodation has not been cleaned before your departure.

ECOTAXES : Variable from year and village, not included in the prices.1.35€/pers/day+18 years 0.80€/pers/day 4-17 years and free for less than 4 years

CAMPING BRACELETS : The campsite bracelet must be worn during your stay, if lost 2 times, you will be charged 8€ per extra bracelet.

THE DEPOSIT : Have to be paid upon arrival by cash, check or credit card. For a pitch 100€ (100 € being for damaging and/or disturbance at night). For an accommodation 300€ (100 € being for damaging and/or disturbance at night).

ACCOMODATIONS : The accommodations may be occupied by a maximum of 2 to 8 persons max (babies and children included). Only one car per pitch. Any persons not noted down on the contract are allowed. The pitches may be occupied by a maximum of 2 to 6 persons max (babies and children included) and with a supplement from 3 persons and more. The tents are allowed until 2 max. For the pitch with electricity think about the European adapter and an extension lead of 50 meters minimum. No underage will be allowed without their parents.

VISITORS : Every visitor has to pass by the reception to pay the visitor tax and wear the campsite bracelet even for one hour visit or a day. The price is 8€ and no access to the swimming-pool.

NOISE AND SILENCE : Campers are kindly invited to avoid any noise or talking that could annoy their neighbours. Stereos must be used in a sensible way. Car doors must be shut as quietly as possible.

ANIMALS : Dogs and other pets must be kept under their owner's control. They can't be left alone in the campsite while their owner is away, even if they are kept inside a vehicle. They must have a collar with their owners name, must be insured, vaccinated and tattooed. The owner must ensure their dogs do not soil the ground and must clean eventual dirt. It is strictly forbidden to let animals enter in the toilets blocks. Dangerous dogs (category 1 and 2 decree from 27/04/99) are refused.

CAR TRAFFIC AND PARK : Within the campsite cars must not go faster than 10km/hour. Using a vehicle is not allowed between 24.00pm and 7.00am. The car must be parked on the camper pitch, even if the next pitches are not occupied. It is strictly forbidden to park on the road to prevent the setup of new arrivals.

RESPECT OF THE INSTALLATIONS : everyone must avoid any action that could bother the hygiene and the aspect of the campsite. It is forbidden to throw dirty water on the ground or in the gutters. The caravan users must throw used waters in the installations dedicated for, any rubbish, dirt and papers must be collected in bags and thrown in the bins. Everyone must avoid any action that could mess up the campsite and its installations. Washing clothes is forbidden away from the specified areas. You must not put any clothes to dry in the trees. Plants and flowers must be respected. It is forbidden to hammer nails in the trees, to cut branches, to plant something. It is not permitted to determine a camping pitch by personal means or to dig the floor. Any damage committed to the green areas, the fences, the campsite installations will be charged to its author. The camper should leave the camping area in the same aspect he found it when he arrived. The pitches may be occupied by a maximum of one car.

SWIMMINGPOOL : Shorts, t-shirt and burkini are forbidden in the swimming pool.

SECURITYFIRES : bonfires or barbecue (word, coal etc?) are strictly forbidden. Stoves must be kept in good working order and not be used in dangerous conditions. In case of fire, please inform immediately the management. Extinguishers must be used if needed. A first aid kit is at the reception.

THEFT : the management is responsible for the things left at the reception and oversees the security in the camping. The camper is responsible for his own installations and must inform the manager of any suspect people. Even if the campsite is secure, members of the camping are invites to keep eye on their personal things.

FLOOD : In case of emergency the civil protection and security authorities can inform you of a sudden water flood due to torrential rains, a more or less rapid flooding of a part or the entire campsite might happen. The alarm call would be long enough for the campers to be warned of the rising water. In such a case, follow the rules that will be given to you. An evacuation map is at your disposal at the reception.

EPIDEMIC : Nobody can stay at the campsite if he has a contagious illness. He should leave the camp as quickly as possible.

GAMES : No violent or bothering game can be organised next to the installations. Parents are responsible for their children.

DISPLAY OF RULES : The present rules are clearly indicated at the campsite entrance and at the reception. You can ask for a copy.

INFRINGEMENT OF RULES : If a guest upset another camper or do not respect the present rules, the owner or his manager could ask this person, by oral or written means, to calm down. In case of important or several breaks of the rules and after having been told by the owner or his manager to conform, the manager has the right to break the contract and to set out the guest. In case of a penal infraction the manager could ask for police intervention.

IMAGE RIGHT : You authorize immediately and without compensation L'Oasis et California to use photos of you or your children that could be taken during your stay for the advertising needs of the campsite.

Camping L'OASIS & CALIFORNIA ★★★★

CAMPING L'OASIS & CALIFORNIA ROUTE DE SAINT LAURENT 66420 LE BARCARÈS

TÉL **+ 33 (0)4 68 86 12 43** EMAIL **contact@camping-oasis.com**
SITE WEB **www.camping-oasis.com**

/campingloasis